Appel à propositions : développement social et humain
Soutenir la culture en tant que vecteur de démocratie et de croissance économique
Date limite de soumission de la note succincte :
18/12/2012
EuropeAid/133529/C/ACT/Multi

Le programme thématique «Développement social et humain» repose sur une approche large du développement et de la réduction de la pauvreté. Il a pour objectif général d'améliorer les niveaux de développement humain et social dans les pays partenaires conformément à la déclaration du millénaire des Nations unies et aux objectifs du millénaire pour le développement.

Le présent appel à propositions est destiné d'une part, à promouvoir le dialogue interculturel, les droits de l'homme et la diversité des expressions culturelles, dans le contexte de la démocratisation, de la réconciliation et de la résolution des conflits, et d'autre part, à renforcer la professionnalisation et les capacités dans le secteur culturel.

Objectifs et priorités de l'appel

L'**objectif général** du présent appel à propositions est de soutenir la culture, vecteur de démocratisation, de diversité et de développement socioéconomique.

L'appel à propositions est divisé en deux lots, correspondant à deux objectifs spécifiques différents (les propositions ne doivent concerner **qu'un seul lot**):

Lot 1 : Encourager les expressions culturelles qui visent à promouvoir la diversité, le dialogue interculturel et les droits culturels et humains, dans le contexte de la réconciliation, de la résolution des conflits et de la démocratisation.

Dans le cadre du lot 1, la priorité sera accordée aux actions qui :

- Ciblent les zones géographiques, pays ou régions en situation critique en ce qui concerne la démocratisation ou la bonne gouvernance, les tensions interculturelles et les pratiques discriminatoires, notamment pour des motifs religieux et ethniques, ainsi que les pays/régions en conflit ou sortant d'un conflit. Ces situations doivent être clairement répertoriées et dûment justifiées dans le formulaire de demande de subvention ;

- En outre, la priorité sera donnée aux propositions présentées par des demandeurs établis dans les pays bénéficiaires, afin d'en promouvoir l'appropriation ainsi qu'une forte initiative locale.

Camille Borella - Sabrina Della Sudda
Pôle Institutions européennes
Tél : 01.53.41.81.99 / 01.53.41.81.94
c.borella@cites-unies-France.org
europe@cites-unies-france.org

Lot 2 : Renforcer les capacités des acteurs culturels pour le développement d'un secteur culturel dynamique contribuant à la croissance économique et au développement.

Dans le cadre du lot 2, la priorité sera accordée aux actions qui :

- Présentent un lien direct avec des activités génératrices de revenus et des possibilités d'emploi durable ;
- Démontrent leur incidence au niveau national ou régional, mesurée, soit par leur portée géographique, soit par leur convergence avec des politiques gouvernementales existantes ;
- En outre, la priorité sera donnée aux propositions présentées par des demandeurs établis dans les pays bénéficiaires, afin d'en promouvoir l'appropriation ainsi qu'une forte initiative locale.

Caractéristiques de l'appel

Zone géographique : les actions doivent être mises en œuvre dans un ou plusieurs pays ou territoires éligibles au titre de l'Instrument de coopération au développement figurant à l'annexe F des lignes directrices de l'appel à propositions.
Toutefois, pour le lot 2, les actions multi-pays concernant exclusivement des pays du sud de la Méditerranée ne sont pas éligibles.

Demandeurs et partenaires : les autorités locales et associations d'autorités locales d'un des pays de l'annexe K ou d'un pays de l'UE peuvent être « demandeurs » ou « partenaires »

Durée de l'action : 24 à 36 mois

Enveloppe financière totale disponible : Lot 1 : 12 000 000 EUR /Lot 2 : 10 200 000EUR
Montant minimal de la subvention UE : 300 000 EUR
Montant maximal de la subvention UE : 1 000 000 EUR

Pourcentage du cofinancement:
La subvention s'élèvera au maximum à 80 % du total estimé des coûts éligibles de l'action

Les demandeurs devront soumettre leur note succincte au plus tard le 18 décembre 2012

Pour une information complète, nous vous invitons vivement à lire les lignes directrices et les annexes de cet appel.
Cités Unies France reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

PJ :
- liste des pays éligibles (annexe F)

Camille Borella - Sabrina Della Sudda
Pôle Institutions européennes
Tél : 01.53.41.81.99 / 01.53.41.81.94
c.borella@cites-unies-France.org
europe@cites-unies-france.org